



Dossier de presse

Les marchés de plein air de l'Agglomération se mettent au vert

Vendredi 13 octobre 2006



C.C.I.
de Montpellier

Montpellier Agglomération, donner du sens à l'avenir.



Les marchés de plein air de

Depuis sa création, Montpellier Agglomération œuvre pour le respect et la protection de l'environnement. En plus de choix écologiques dans tous ses domaines de compétences, l'Agglomération a lancé en février dernier un plan « 25 actions pour l'environnement », avec pour objectifs l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets et la réduction de la quantité d'ordures ménagères produites dans l'Agglomération.

Le plan « 25 actions pour l'environnement » que nous avons mis en place en février 2006 a pour objectif l'amélioration du tri sélectif et la réduction des déchets. Cette politique en faveur de l'environnement, nous la menons en étroite collaboration avec les professionnels. Nous avons déjà signé une charte avec 11 magasins de la grande distribution qui se sont notamment engagés à ne plus distribuer de sacs plastique de bouts de caisse. De son côté, l'Agglomération a distribué plus de 85 000 sacs-cabas en 2005 et 175 000 ont été commandés pour cette année.

Aujourd'hui, nous signons un nouveau partenariat avec le syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il se concrétise par une première action : la distribution de sacs bio sur les marchés de l'Agglomération, une opération que nos partenaires s'engagent à pérenniser en incitant les commerçants à utiliser ce nouveau type de sacs.

Par ces multiples partenariats et grâce à nos opérations de sensibilisation auprès des habitants, nous améliorons le tri sélectif et réduisons les quantités de déchets. Trier davantage et réduire la production de déchets permet de réduire les coûts. Les habitants de l'Agglomération l'ont compris. Leurs gestes quotidiens permettent aussi de préserver notre patrimoine naturel.

Georges Frêche

Président de Montpellier Agglomération,
Président de la Région Languedoc-Roussillon

Dans ce cadre, Montpellier Agglomération a décidé de supprimer progressivement l'utilisation des sacs plastique non biodégradables par des actions de sensibilisation :

- > auprès des habitants, avec des opérations de distribution de sacs-cabas réutilisables qui se substituent aux sacs plastique de bouts de caisse,
- > auprès des professionnels de la grande distribution, qui s'engagent notamment, par la « charte pour la prévention, le tri et le recyclage des déchets », à ne plus distribuer de sacs plastique de bouts de caisse.

Aujourd'hui, **une nouvelle charte est signée** entre Montpellier Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Montpellier et le Syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier, pour la réduction et l'amélioration du tri des déchets des petits et moyens commerçants. Les premières actions se traduisent par la distribution de 2,4 millions de sacs bio et la mise en place du tri sélectif des cartons des commerçants des marchés.

Une charte en 6 engagements

Les partenaires s'engagent à participer à :

1. la suppression définitive des sacs plastique non biodégradables, notamment grâce à des opérations de promotion de sacs bio,
2. la réduction des déchets des activités commerciales par le tri sélectif, notamment des emballages,
3. la promotion des produits générant peu de déchets d'emballages ou de produits à longue durée de vie,
4. l'information du public sur les actions menées dans le cadre de cette charte,
5. un comité de suivi permettant d'actualiser chaque année les programmes d'actions, et d'établir un bilan,
6. faire connaître le soutien apporté par Montpellier Agglomération aux actions communes.

Montpellier Agglomération se mettent au vert

2,4 millions de sacs bio sur les marchés de l'Agglomération

Pour concrétiser ce partenariat avec la CCI et le Syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier, **Montpellier Agglomération organise une semaine de distribution de sacs biofragmentables***, du 9 au 15 octobre 2006, pendant la semaine nationale de la réduction des déchets.

Avec cette initiative, Montpellier Agglomération poursuit la démarche qu'elle a déjà engagée avec l'opération sacs-cabas : participer à l'élimination des sacs plastique non biodégradables. Après les enseignes de la grande distribution, l'Agglomération souhaite sensibiliser les petits commerçants et toucher ainsi un maximum d'habitants quels que soient leurs modes de consommation.

Depuis le 9 octobre, les 1 200 commerçants des quelque 40 marchés des communes de l'Agglomération distribuent des sacs biofragmentables qui remplacent ceux distribués habituellement. Au total, 2 400 000 sacs ont été commandés à l'entreprise CROS et Fils, implantée à Béziers et spécialisée dans la fabrication de sacs plastique, notamment de sacs « bio ». Ils représentent un investissement de 28 890 €, financés à hauteur de 90 % par Montpellier Agglomération et de 10 % par le Syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier.



* Sacs en polyéthylène additivé, dégradables en 12 mois en moyenne, selon les conditions d'expositions

Le syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier, présidé par Jean-Pierre Touchat, comprend 300 adhérents. Il s'est engagé à pérenniser cette initiative auprès des commerçants de l'Agglomération, qui seront incités à poursuivre l'utilisation de ce nouveau type de sacs.

L'OPÉRATION SACS BIO EN CHIFFRES

2 400 000 sacs distribués.

1 200 commerçants impliqués.

40 marchés des 31 communes de l'Agglomération.

400 000 habitants concernés.

12 mois, c'est la durée de dégradation d'un sac biofragmentable, contre 400 ans pour un sac plastique traditionnel.

Mise en place du tri sélectif des cartons

Afin de réduire la quantité de déchets produits sur les marchés, Montpellier Agglomération met en place le tri sélectif des cartons des commerçants. Après la mise en place en décembre 2005 de la collecte sélective des cartons des commerçants du centre-ville de Montpellier, Montpellier Agglomération étend aujourd'hui cette collecte aux commerçants des marchés. Collectés séparément, les cartons pourront ainsi rejoindre une filière de recyclage.

L'Agglomération assurera, une fois les marchandises sorties des cartons, une collecte supplémentaire sur chaque marché. Cette opération débutera sur les marchés de la Comédie, des Arceaux et de Lattes respectivement les 13, 14 et 15 octobre et sera rapidement étendue à l'ensemble des marchés de l'Agglomération.

Anticiper l'interdiction, prévue pour 2010, de distribution de sacs plastique

Jetés dans la nature, les sacs plastique mettent en moyenne 400 ans pour se dégrader. Pour cette raison, en 2010, la commercialisation et la distribution de sacs et d'emballages en plastique non biodégradables seront interdites en France. Montpellier Agglomération anticipe ce projet de loi en sensibilisant, dès aujourd'hui, les habitants et les commerçants de l'Agglomération à la nécessité d'adapter leurs habitudes de consommation et d'achat. Les commerçants pourront, une fois le stock de sacs plastique biofragmentables écoulé, commander leurs propres sacs bio.

Une politique de sensibilisation au tri sélectif et à la nécessaire réduction des déchets

En 2005, Montpellier Agglomération a collecté 267 846 tonnes de déchets. Continuer à trier et réduire la production de déchets sont des priorités pour l'Agglomération, et ses objectifs ont permis de définir et mettre en place le plan « 25 actions pour l'environnement ».

Le tri sélectif, effectué au quotidien par les habitants, permet de réduire la quantité d'ordures ménagères produite, mais réduit également les coûts de gestion des déchets, jusqu'à 10 fois inférieurs en triant. Montpellier Agglomération multiplie donc les opérations de sensibilisation au tri sélectif ainsi qu'à la réduction des déchets, grâce à des campagnes de communication spécifiques, aux actions des messagers Déméter (sensibilisation auprès des scolaires, des particuliers, des professionnels, ...) ou encore à la distribution de sacs-cabas et de sacs bio.

« 25 actions pour l'environnement », un plan pour une Agglomération durable

Réduire la production de déchets

Action 1 : Inciter à la réduction du poids des prospectus/publications dans les boîtes aux lettres.

Action 2 : Participer à la suppression des sacs plastique dans les grandes surfaces.

Action 3 : Promouvoir l'achat de produits générant peu d'emballage.

Action 4 : Promouvoir l'achat «durable».

Action 5 : Poursuivre l'équipement en composteur individuel.

Action 6 : Inciter à la réutilisation.

Action 7 : Informer sur les obligations de reprises des fabricants et aider au développement local des filières de récupération.

Renforcer les collectes sélectives

Action 8 : Renforcer la collecte sélective du verre.

Action 9 : Renforcer la collecte des papiers, journaux et magazines par apport volontaire.

Action 10 : Réaliser la collecte des papiers de bureaux.

Action 11 : Compléter l'équipement en tri de l'habitat collectif.

Action 12 : Améliorer les rendements et la qualité du tri des particuliers.

Action 13 : Généraliser la collecte sélective en centres anciens.

Action 14 : Mettre en place de nouvelles filières de tri pour les particuliers.

Action 15 : Optimiser la gestion des déchets dans les établissements publics.

Action 16 : Collecter les cartons des commerçants en centre-ville.

Action 17 : Développer d'autres collectes sélectives auprès des professionnels.

Action 18 : Mettre en place la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères auprès de la grande distribution et de la restauration collective (cantines, cafétérias, ...).

Gérer le tri et économiser

Action 19 : Rechercher les meilleurs tarifs de reprise des produits recyclables.

Action 20 : Rénover et étendre le centre de tri Déméter.

Action 21 : Encourager et faciliter l'apport volontaire des déchets encombrants et végétaux.

Action 22 : Adapter le règlement du service de collecte pour améliorer la qualité du tri et sensibiliser les usagers à un comportement citoyen.

Sensibiliser les citoyens

Action 23 : Amplifier le rôle et l'impact des messagers Déméter.

Action 24 : Mettre en place une stratégie de communication adaptée.

Action 25 : Améliorer et compléter les outils d'échange d'informations avec les habitants.



Contact presse : Julie Sanchez - Tél. : 04 67 13 60 20 - Mail : j.sanchez@montpellier-agglo.com

Montpellier Agglomération

50, place Zeus - B.P. 95 31 - 34045 Montpellier Cedex 01

www.montpellier-agglo.com • Station tramway : Léon Blum